

Procès Verbal N°3 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 15 Novembre 2018

Présents : Georges SAMSON, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT, Pierre-Yves NICOL, Constant REBILLON, Yvon TRIFOL, Jean-Paul TOUBLANT

Excusés : Frédéric RAYMOND

Assiste : Jérémy CHARRUEL

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

- La CRTIS prend connaissance du Procès-verbal de la CFTIS du 23/10/2018.

1.2. Classements Terrains

1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **LIFFRE : STADE JULES FERRY 1- NNI 351520101 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5 sye à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Arrêté d'ouverture au public du 01/10/2018
- **LORIENT: STADE KERFICHANT 2- NNI 561210502 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5 sye à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite du 15/10/2018
 - Arrêté d'ouverture au public du 05/08/2010
 - Attestation de propriété

1.3. Classements Eclairage

- **SAINT-RENAN: STADE MUNICIPAL 1- NNI 292600201:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.
- **QUIMPER : STADE JEAN BRELIVET 2- NNI 292320502:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
 - Attestation de conformité
- **REDON: STADE MUNICIPAL 1- NNI 352360101 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS ;
- **RENNES: STADE ROGER SALENGRO 1- NNI 352380201:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS
- **LORIENT: STADE DE KERVENANEC 1- NNI 561210201 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de classement pour un niveau E3 à la CFTIS

- **LORIENT: STADE MOUSTOIR YVES ALLAINMAT- NNI 561210201:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E2 à la CFTIS
- **THIEX-NOYALO: COMPLEXE SPORTIF DE BRESTIVAN- NNI 562510301 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS

1.5 Demandes d'avis préalable

- **LAMBALLE: STADE LOUIS HINGANT - NNI 220930101:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande d'avis préalable pour un niveau 4 à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Plan(s)
 - lettre d'intention de travaux
- **BAIN SUR OUST: COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL - NNI 350130101:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande d'avis préalable pour un niveau E5 à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
 - Plan(s)
 - Etude d'éclairage
- **AURAY : STADE DU LOCH - NNI 560070201:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande d'avis préalable pour un niveau 4 à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - lettre du calendrier des travaux

1.6 Classements Futsal

1.7 Prochaine Réunion :

La prochaine Commission fédérale est fixée au 29 Novembre 2018.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **LANDERNEAU: STADE DE ST ERNEL - NNI 291030303 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Attestation de capacité du 13/11/2018
 - Plan(s) de l'aire de jeu et des vestiaires
 Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028.
- **SAINT YVI : PARC DES SPORTS- NNI 292720102 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Arrêté d'ouverture au public du 18/10/2018
 - Rapport de visite du 18/10/2018
 - Plan(s) des vestiaires
 Elle prononce le classement niveau FootA11 jusqu'au 15/11/2028. La commission précise que la présence d'un vestiaire arbitre permettrait un classement niveau 6.
- **LA CHAPELLE BOUEXIC: STADE MUNICIPAL - NNI 350570101:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Arrêté d'ouverture au public du 08/11/2018
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028

2.2. Confirmation Classement

- **CAMARET : STADE RENE HEISSE – NNI 290220101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Rapport de visite du 11/10/2018
Elle proroge le classement Niveau 5 jusqu'au 15/11/2028 sous réserve que la main courante soit fermée et réparée derrière les buts afin d'interdire le passage au public
- **BODILIS: STADE MUNICIPAL 1- NNI 290100101:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Arrêté d'ouverture au public du 07/11/2018
Elle proroge un classement niveau 5 jusqu'au 25/06/2018 sous réserve de recevoir le courrier de la mairie attestant avoir retiré les buts de football à effectif réduit afin de respecter la distance de 2.5m de sécurité par rapport aux lignes de touches.
- **BODILIS: STADE MUNICIPAL 2- NNI 290100102:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Arrêté d'ouverture au public du 07/11/2018
Elle proroge un classement niveau 5 jusqu'au 25/06/2018 sous réserve de recevoir le courrier de la mairie attestant avoir retiré les buts de football à effectif réduit afin de respecter la distance de 2.5m de sécurité par rapport aux lignes de touches.
- **SAINT YVI : PARC DES SPORTS- NNI 292720101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Arrêté d'ouverture au public du 18/10/2018
- Rapport de visite du 18/10/2018
- Plan(s) des vestiaires
Elle proroge le classement niveau 5 jusqu'au 15/11/2028. La commission précise que la taille des vestiaires ne sera plus règlementaire pour un Niveau 5 lors de la prochaine échéance.
- **PLUVIGNER : STADE GOH CASTEL- NNI 561770401 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Rapport de visite du 18/10/2018
- Plan(s) des vestiaires
Elle proroge le classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028. La commission précise qu'un vestiaire arbitre de 8 m² (minimum) et la clôture de l'installation permettrait un classement niveau 5 .

2.3. Changement de Niveau

- **PLOUGONVER : STADE MUNICIPAL – NNI 222160101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Arrêté d'ouverture au public du 15/01/2015
- Plan(s) de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires.
Elle prononce un avis favorable pour le classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028 sous réserve que l'accès entre les deux bancs de touche soit clos par une main courante.
- **CAMARET : STADE RENE HEISSE – NNI 290220102 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
- Rapport de visite du 11/10/2018

Elle décline le terrain niveau FootA11 jusqu'au 15/11/2028 en raison des dimensions non conforme pour un niveau 6.

- **LEUHAN : STADE MUNICIPAL – NNI 291250101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Rapport de visite du 11/10/2018Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028 sous réserve que les lignes de touche soient réduites afin que les mains courantes et les buts de FootA8 soient bien à 2.5m de la ligne et que le passage derrière le but opposé aux vestiaires soit clos pour interdire le passage des spectateurs.
- **TOURCH : STADE MUNICIPAL- NNI 292810101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Rapport de visite du 17/10/2018
 - Arrêté d'ouverture au public du 20/10/2018Elle décline le terrain au classement niveau 6 jusqu'au 15/11/2028 en attendant que les vestiaires soient mis en conformité du règlement (20m²minimum) et que la main courante soit réparée.
- **IFFENDIC : STADE MUNICIPAL 1- NNI 351330101 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Arrêté d'ouverture au public du 05/10/2018
 - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu et des vestiairesElle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 15/11/2028
- **PLUVIGNER : STADE GOH CASTEL- NNI 561770402 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement accompagnée des documents suivants :
 - Rapport de visite du 18/10/2018
 - Plan(s) des vestiairesElle décline le terrain au classement niveau FootA11 jusqu'au 15/11/2028. La commission précise que l'installation d'une main courante côté vestiaire permettrait d'atteindre un niveau 6.

2.4. Mise à jour de données

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **PLOGASTEL ST GERMAIN : SALLE INTERCOMMUNE DU LEURRE- NNI 291679901:**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement pour un niveau Futsal 4 et des documents transmis :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 05/09/2018
 - PVCDS du 24/08/2018Elle prononce le classement niveau futsal 4 jusqu'au 15/11/2018 sous réserve de matérialiser une zone technique lors des rencontres.
- **SENE : SALLE OMNISPORTS LE DERF- NNI 562439901:**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement pour un niveau Futsal 3 et des documents transmis :
 - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 14/02/1986
 - PVCDS du 23/01/2014

Elle prononce le classement Futsal 3 jusqu'au 15/11/2028

- **SENE : SALLE OMNISPORTS DU COLLEGE COUSTEAU - NNI 562439902:**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement pour un niveau Futsal 3 et des documents transmis :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 26/03/2001
 - PVCDS du 17/05/2016Elle prononce le classement Futsal 3 jusqu'au 15/11/2028

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **IFFENDIC : STADE MUNICIPAL 1 - NNI: 351330101:**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis:
 - Attestation d'entretien
 - Plan(s)
 - Attestation de conformité de l'installation électrique
 - Dossier technique d'éclairageLa commission prononce le classement Niveau E5 jusqu'au 15/11/2020
- **JANZE: STADE LOUIS LECOQ 3- NNI 351360103:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement d'un éclairage:
Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 15/11/2020
- **SAINT-MALO : STADE DE MARVILLE 5- NNI 352880105 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagnée des documents suivants :
 - attestation d'entretien
 - étude d'éclairage (tiré d'ordinateur)La commission prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 15/11/2020
- **LORIENT: STADE KERFICHANT 2- NNI 561210502:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement d'un éclairage.
Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 15/11/2020

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

6. AFFAIRES DIVERSES

- **LANRODEC: STADE DE COAT NAY - NNI 221160101:**
La Commission accuse bonne réception du courriel de la Mairie du 30/10/2018 transmettant l'AOP du 16/10/2018.
- **PLOUVORN: STADE GUY DE REALS 1- NNI 292100101:**
La Commission accuse bonne réception du courriel de la Mairie du 29/10/2018 transmettant l'AOP du 24/10/2018.
- **ACIGNE: COMPLEXE SPORTIF DU CHEVRE 3 - NNI 350010103:**
La Commission accuse bonne réception du courriel de la Mairie du 12/10/2018 transmettant la demande de déclassement du terrain stabilisé.

7. QUESTIONS DIVERSES

8. NOTE INTERNE

- Nomination :

-La CRTIS souhaite la bienvenue à M. Bernard CANTO qui intègre la commission régionale en remplacement de M. Joseph THEARD pour le District 35.

- Distribution des Luxmètres :

- Les membres de la CRTIS, ont pu recevoir les nouveaux Luxmètres KIMO LX 1000 (1 par District)

Il a été demandé aux membres de la CRTIS, par le président de la commission, de rapporter au siège de la Ligue les anciens luxmètres pour la prochaine réunion du 06/12/2018.

Bilan Séminaire des CRTIS à Clairefontaine

- Un bilan du Séminaire des CRTIS a été distribué aux membres de la CRTIS. Ce document relate des préconisations de la CFTIS ainsi que des informations afin d'être en harmonie avec les instances et les autres ligues régionales.

Calendrier des Réunions

La CRTIS a pu définir les dates de réunion pour 2019 en fonction du planning de la CFTIS afin de conserver une fluidité dans les procédures de classements. La CRTIS se réunira le :

- Jeudi 14 Février 2019 (Restreinte)
- Jeudi 14 Mars 2019 (Plénière)
- Jeudi 11 Avril 2019 (Restreinte)
- Jeudi 09 Mai 2019 (Plénière)
- Jeudi 13 Juin 2019 (Restreinte)
- Jeudi 11 Juillet 2019 (Plénière)